

L'Historiographie royale

Seconde moitié du VI^e siècle :

Grégoire, évêque de **Tours**, proche des souverains mérovingiens, rédige 10 livres d' « **Histoires** » couvrant une période allant de la Création du Monde aux Francs. Son œuvre est achevée en 591.

Moitié du VII^e siècle :

le bourguignon **Frédégaire** (souvent dénommé **pseudo-Frédegaire**) poursuit l'œuvre de Grégoire de Tours jusqu'à l'année 642.

Début VIII^e siècle :

le « **Liber Historiae Francorum** », rédigé en Normandie ou en Neustrie, poursuit la chronologie de Grégoire et de Frédegaire jusqu'à l'année 727.

784 :

la « **Gesta episcoporum mettensium** » voit le jour sous la plume de **Paul Diacre** commandée par **Angilram**, évêque de Metz depuis 768.

Depuis 741 :

l'historiographie repose sur les **Annales** (brèves) issues des computs ecclésiastiques (fixation de la date de Pâques, tables pascales), nées en Angleterre puis importées sur le Continent. Ces annales sont suivies dans les centres de Cologne et Trèves, l'abbaye de Gorze (près Metz), celle de Murbach (Alsace) et en Souabe.

A la Cour de Charlemagne :

des chapelains, sous les ordres d'**Angilram**, rédigent les « **Annales Regni Francorum** » dites « **Annales des Rois** ».

Sous ses successeurs carolingiens :

le roi Louis fait réviser les Annales entre 814 et 817. La dernière Annale est datée de 829. En 834, On rattrape les cinq années de 830 à 834 mais 835 manque. Charles Le Chauve fait rédiger les Annales jusqu'en 861 : c'est un espagnol, évêque de Troyes, **Galindo** *alias* **Prudence** qui opère ce « rattrapage ».

Fin IX^e siècle :

les Annales sont copiées et diffusées à Liège, Worms, Salzbourg, Lorsch, Xanten au moins pour celles qui ne sont pas perdues. Les Annales de Prudence sont continuées par **Hincmar**, moine de Saint-Denis, nommé en 845 archevêque de Reims par Charles Le Chauve à l'âge de 40 ans (il est mort en 882 à 75 ans).

X^e siècle :

Flodoard (894-966), chanoine à Reims et archiviste, élève de **Hucbald de Saint-Amand** et de **Rémi d'Auxerre**, commence, à l'âge de 25 ans, la rédaction des Annales couvrant la période de 919 à 966.

Richer, moine de Saint-Rémi de Reims, à la demande de **Gerbert**, continue Hincmar pour la période de 888 à 895. Il écrit entre 991 et 998 le « **De Gallorum congressibus** ».

En 976, des copies des Annales de Flodoard commencent à circuler vers Laon puis Verdun, Langres, Dijon et à Fécamp (début XI^e siècle) puis dans toute la Normandie.

Vers l'an Mil :

des moines de Saint-Vaast d'Arras continuent les Annales de Prudence et d'Hincmar sous forme d'un récit cohérent de 741 à 882 puis d'une compilation de Grégoire de Tours et de Frédégaire. A la demande de l'abbé **Otbert**, une copie est réalisée par les moines de Saint-Bertin de Saint-Omer. Aimoin (+ 1008), à la demande d'**Abbon**, abbé de Fleury écrit une « **Histoire des Francs** » depuis leurs origines jusqu'en 654. Un des disciples continue son œuvre. Ces Annales Franques d'Aimoin sont copiées vers 1015 pour le centre de Sens, à la demande d'**Ingon**, abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Pierre-Le-Vif de Sens.

Début XII^e siècle :

A Saint-Germain-des-Prés, le récit d'Aimoin est continué par un rédacteur resté **anonyme**. **Hugues**, moine de Fleury vers 1110, rédige une **Histoire ecclésiastique**, des origines au milieu du IX^e siècle puis, vers 1115, un « **Liber qui modernorum regum Francorum continet actus** » couvrant la période contemporaine jusqu'à la mort du roi Philippe 1^{er}. Des copies sont réalisées pour le roi Louis VI (1110) et Adèle de Blois puis vers 1115 pour Mathilde, épouse de l'empereur Henri V.

Annales de Saint-Denis :

Suger, sous son abbatiat, à Fleury d'abord puis à Saint-Denis (1122-1151) stimule la rédaction des Annales, fait rédiger une « **Historia Karoli magni** », les Annales des règnes de Louis VI puis de Louis VII et fait réaliser compilations et copies.

Rigord, moine de Saint-Denis, écrit le règne de Philippe II Auguste.

Primat, toujours à Saint-Denis, achève une synthèse des Annales en 1274, traduite en français : c'est l'« **Histoire de France** » qui sera continuée jusqu'en 1350 sous forme d'Annales par des ajouts quotidiens.

Guillaume de Nangis, archiviste de monastère (~1285 + ~1300), couvre le règne de Louis IX vers 1290.

Michel Pintoin, chantre de Saint-Denis, écrit en latin (entre 1380 et 1402) une histoire du règne de Charles VI.

L'Historiographie devient officielle :

Pierre d'Orgemont est chargé par le roi Charles V de rédiger l'Histoire de Jean II Le Bon puis celle de son propre règne.

Richard Lescot, moine à Saint-Denis vers 1329 dirige l'historiographie du royaume entre 1340 et 1360.

Henri de Trévou(x) copie les Chroniques de France en 1375 pour le roi Charles V.

Raoulet d'Orléans, copiste royal, fait de même et s'interrompt en avril 1379.

Gilles Le Bouvier dit le Hérault Berry rédige des Annales pour les années 1402-1422.

Jean Chartier, moine de Saint-Denis, premier historiographe officiel - nommé à ce titre le 18 novembre 1437 par le roi Charles VII, rédige naturellement « **Le règne de Charles VII (1422-1461)** » : les deux copies compilées ensemble forment les « **Grandes Chroniques de France** » couvrant les origines à 1461.

Ce sera le premier ouvrage imprimé à Paris par **Pasquier Bonhomme** en janvier 1477.

Diffusion :

de nombreuses copies des « **Chroniques des Rois de France** » sont vendues en librairie au début du XIV^e siècle à partir des copies de Primat. Ainsi, en 1318, par le libraire **Thomas de Maubeuge** qui tient boutique rue Neuve-Notre-Dame de Paris.

Les « **Chroniques de France** » et les « **Grandes Chroniques de France** », compilées à partir des copies de Primat, Orgemont et Saint-Denis jusqu'en 1381 sont copiées et enluminées à Paris et vendues sous le règne de Charles VI. Les mêmes compilations circulent encore à la mi-XV^e siècle...

Extraits et témoignages :

Primat :

*« Ci pourra chscuns trover bien et mal, bel et lait, sens et folie,
et fere son preu (profit) de tout par les exemples de l'estoire ».
« A cestui doivent tout prince prendre exemple ».*

Philippe Mousket (1242) :

*« Li livres ki des anchiiens tiesmougne les maus et les biens,
en l'abéie Saint-Denis de France u j'ai l'estoire prise
et del latin mise en roumans ».*

Guillaume Guiart (1306) :

*« dans la branche des Royaux Lignages sont ordenées mes répliques
selonc les certaines croniques c'est à dire paroles voires dont j'ai transcrites
les mémoires à Saint-Denis soir et matin, à l'exemplaire du latin,
et à droit François ramenées et puis en rimes ordenées. »*